

Bibliothèque numérique

medic@

Fouquet, Henri. - Lettre signée du 3
août 1764 de Boulogne sur Mer

1764.
Cote : ms5555



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.biium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?ms05555>

MS. 5555

Monsieur Marteau pere qui fait le sujet de present exposé est âgé de soixante quatre ans, son tempérament est sanguin-bilieux, et fort incendié par l'usage immoderé depuis huit ou dix ans, des liqueurs spiritueuses de toute espèce. il étoit sujet à des sueurs abondantes presque continues, il a un flux hemorrhoidal tous les deux ou trois mois depuis fort long temps: il y a environ six mois que l'un, et l'autre ont disparu; ils ont été remplacés depuis environ quatre mois, par une petite dartre vive serpent à la jambe droite, qui est augmentée à tel point, qu'elle occupe presque toute la jambe, qui est enflée, et douloureuse, Et le pied fort edematisé, il se plaint de plus, depuis quelques jours, d'une espèce de pourriture sur les différentes parties du corps qui paroît l'imposture. il est aussi légèrement ictérique. on l'a mis depuis un mois, à l'usage de la tisane des racines de patience, de chicorée sauvage, et de fraises, des feuilles de laitue, de cresson, de fenouille, la d'escopendre, de la seconde écorce de sureau qu'on y a ajoutée depuis six jours, et de l'arcanum duplicitum: cette tisane, dont le malade prend trois pleins gobelets tous les matins, et deux dans le courant de l'après midi, lui procure cinq ou six selles par jour fort bilieuses, et glaiveuses, les urines sont mediocrement abondantes, et un peu briquetées. on s'est contenté, pour tout topique, d'assaisir la jambe malade avec l'infusion de fleurs de sureau. on lui a parmis de boire du vin avec parties



égales d'eau, on lui a interdit toutes sortes de liquens —
spiritueux, les alimens salés, poivres, crus, viandes noires
etc on va lui appliquer sixe sanguines à la marge
de l'anus. on se propose ensuite de lui faire prendre
les bains domestiques, & même, si la maladie s'opposeroit,
de lui ouvrir un cantere à la partie supérieure, & intérieure
de la jambe malade. à Boulogne sur mer le 3.
août 1764. Souquet Med. du Roy

en: Morteau mon Confere^{me} est prié de nous envoyer
son avis. Sur l'exposé ay dessus le plus tôt qu'il le sera
possible, permettra que je profite de la présente occasion
pour l'affairer de la considération & de l'estime la plus
distinguee avec laquelle je savay toujours, son Confere
et ami. souquet

je le prie de donner des marques de mon respectueux
attachement à Madame Morteau répondue le 8 d'out 1764.

1^e Sanguines à l'anus. 2^e pendant 15 jours bains de deux fleurs, 3^e d'heure à 28 degrés:
Le 8^e quart d'heure à 30 degrés au thermomètre de Reaumur. 30 dans le bain
une pinte de petit lait avec Chic. Sauvage, parietaria, Chelidone & manip.
40 Cloportes, et 18 gr: de nitre 4^e tous les piss pulp. de Caffe, et Tamarins,
à 3/16. 5^e purgation à la fin de la quinzaine. 6^e pendant 10 jours
les eaux de Rihy avec 3 nitras. Chaque 4^e jour aiguiseé avec un peu de sel
purgatif. 7^e en cas d'insuffisance retenir aux bains, et une pinte Chaque
jour d'eau de mer mélange avec un grain de sel de mars. 8^e au six, et au
légèrement nitree pour boisson. 9^e Le cantere. 10 décoloration de 2^e ecorce,
fleurs de Juseau, Goubarbe, et 3^e sel de la turme par pinte.